$A_{\text{C.4/56/SR.9}}$ **Nations Unies**



Distr. générale 23 octobre 2001 Français Original: russe

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 9e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 18 octobre 2001, à 10 heures

Président:

Sommaire

Point 85 de l'ordre du jour : Effets des rayons ionisants (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 85 de l'ordre du jour : Effet des rayons ionisants (*suite*) [A/56/46, A/C.4/56/L.5; rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des rayonnements ionisants pour 2001 avec son annexe scientifique (Effets héréditaires de la radioexposition)]

- 1. M. Kasemsarn (Thaïlande), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, (ASEAN) dit que depuis sa création, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des rayonnements ionisants mène des recherches intenses sur les effets de la radioexposition sur l'homme et sur l'environnement et les risques qui en découlent. La contribution précieuse du Comité a permis aux pays de mieux comprendre les risques liés aux effets des rayonnements ionisants provenant de sources tant naturelles qu'artificielles.
- 2. L'ASEAN apprécie hautement le rapport du Comité scientifique et son annexe concernant les effets héréditaires de la radioexposition. Pourtant, pour que celui-ci puisse accomplir sa noble mission, il a besoin de l'appui de tous les États Membres, des autres organismes associés aux Nations Unies et des organisations internationales.
- La production d'énergie électrique pour l'industrie et le développement national peut constituer pour certains pays une façon appropriée d'utiliser l'énergie nucléaire. Toutefois, l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire présente non seulement des avantages socioéconomiques, mais pose également de sérieux risques pour la santé et la qualité de vie de l'homme, ainsi que pour l'environnement, comme le montrent les graves accidents survenus récemment. Il est donc nécessaire de trouver un équilibre entre l'utilisation de sources d'énergie de rechange bon marché d'une part, et la protection de la santé de la population et de l'environnement, de l'autre. À l'heure actuelle, il importe plus que jamais que les pays développés aident les pays en développement en ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire de manière sure et durable, notamment moyennant le transfert des technologies.
- 4. Il faut également déployer des efforts plus intenses à tous les niveaux pour assurer le respect des normes de sécurité reconnues ou les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

- pour toute question relative à l'utilisation et au traitement des matières radioactives.
- 5. Les pays membres de l'ASEAN appellent l'élimination des armes nucléaires conformément aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Compte tenu des récentes attaques terroristes, il faut prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour empêcher que la technologie et les matières nucléaires tombent entre de mauvaises mains
- 6. L'ASEAN demande une nouvelle fois à tous les États dotés d'armes nucléaires d'adhérer au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.
- 7. **M.** Haggag (Égypte) remercie le Comité scientifique pour son rapport et note le niveau élevé de ses publications, qui servent de base pour les activités des institutions nationales, régionales et internationales destinées à protéger la population contre les effets des rayonnements ionisants. Il y a également lieu d'apprécier hautement l'étude approfondie sur les effets héréditaires de la radioexposition.
- Comme les effets des rayonnements ionisants et les risques de l'utilisation de l'énergie nucléaire sont multiples, il faut poursuivre les recherches dans ce domaine et prendre des mesures de protection. À ce propos, l'Égypte se félicite du programme travail adopté par le Comité à sa cinquantième session. Comme l'utilisation de l'énergie nucléaire peut apporter de gros avantages dans les domaines les plus divers, il est indispensable de donner aux pays en développement accès à la technologie nucléaire sans conditions ou restrictions préalables. L'Égypte a lancé des appels répétés en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et sa délégation appelle l'attention sur le danger que le réacteur israélien fait peser sur son pays et les pays voisins. Israël refuse toujours de placer ce réacteur sous contrôle international.
- 9. L'Égypte se joint une nouvelle fois aux auteurs du projet de résolution et espère que celui-ci sera appuyé par toutes les délégations.
- 10. **M. Paolillo** (Uruguay), parlant au nom des pays membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des pays associés, Bolivie et Chili, note le rôle important et croissant joué par l'énergie nucléaire dans l'agriculture, dans l'industrie et en médecine,

2 0158730f.doc

notamment dans les pays en développement. Pourtant, il ne faut pas oublier l'énorme danger que les sources de rayonnements posent pour la terre et ses habitants. Il faut faire observer à cet égard qu'en matière d'énergie nucléaire, les États assument une responsabilité collective non seulement en ce qui concerne le transfert de ressources, mais aussi pour l'échange de toute information disponible sur les effets des rayonnements ionisants.

- 11. Le MERCOSUR note avec satisfaction la démarche objective adopté par le Comité scientifique dans ses recherches et ses nouvelles initiatives dans le domaine de l'identification et de l'évaluation de sources de rayonnements. Les conclusions formulées dans son rapport, en particulier pour ce qui est des effets héréditaires de la radioexposition et des maladies dites plurifactorielles, confirment une nouvelle fois la grande compétence professionnelle de ses membres. Elles témoignent de l'importance qu'il y a à disposer de données d'analyse objectives quant aux effets des rayonnements ionisants sur le fonds génétique et sur l'environnement. Le MERCOSUR soutient toutes les initiatives visant à évaluer tous les risques possibles en du perfectionnement des mécanismes réglementation et de protection existants.
- 12. Les pays membres du MERCOSUR et les pays associés réaffirment leur ferme volonté d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques. Cette politique, ainsi que la proclamation d'une zone de paix dans l'Atlantique Sud, vise la réalisation du principal but des pays de la région, à savoir l'amélioration de la situation économique et sociale de leurs peuples; ce qui est également illustré par le fait que les pays membres du MERCOSUR ont signé les nombreux accords internationaux relatifs à l'échange de technologies et de matières nucléaires.
- 13. **M. Fallouh** (République arabe syrienne) dit que le danger posé par l'arme nucléaire a augmenté au cours des dernières années. Il est donc devenu plus urgent de rechercher de nouveaux moyens de lutter contre ce danger, en particulier en continuant les recherches, les échanges d'informations et le renforcement du régime de garanties. À ce propos, il faut souligner que l'utilisation de l'énergie à des fins pacifiques peut apporter à l'humanité d'énormes bienfaits, en particulier en médecine, dans l'industrie et dans l'agriculture, et permettre d'améliorer le niveau de vie des populations, notamment dans les pays en développement.

- 14. Grâce aux efforts du Comité scientifique, des progrès considérables ont été accomplis les dernières années dans le domaine de l'étude des effets des rayonnements et de l'évaluation des risques. La délégation syrienne a examiné avec un vif intérêt le rapport que le Comité a soumis à la session en cours, et invite à une coopération effective avec celui-ci, ainsi qu'avec les différents organismes associés aux Nations Unies. Le moyen le plus efficace de lutter contre le danger des rayonnements ionisants consiste à concerter des mesures sur une base multilatérale et non discriminatoire dans les strict respect des garanties de l'AIEA.
- 15. La République arabe syrienne invite les organismes associés aux Nations Unies à incorporer dans leurs programmes de travail à titre prioritaire l'octroi d'une assistance technique aux pays en développement, afin qu'ils puissent surmonter les obstacles qui les empêchent d'obtenir la technologie nécessaire à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, faciliter le processus de développement et combler l'écart qui les sépare des pays développés.
- 16. Fondant sa politique sur la nécessité d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, la République arabe syrienne a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au régime des garanties de l'AIEA. Elle appuie le renforcement de ce régime pour le rendre plus efficace et a soutenu la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cependant, la situation dans la région ne sera pas équilibrée aussi longtemps qu'Israël demeurera le seul pays doté d'un puissant arsenal nucléaire, qui n'entre pas dans le cadre du Traité sur la non-prolifération et du régime de garanties.
- 17. Israël n'hésite pas à menacer d'employer l'arme nucléaire, fait fi de la volonté de la communauté internationale et impose sa politique à d'autres pays. Cela déstabilise la situation dans la région, ce qui à son tour fait naître le terrorisme et rend les problèmes au Moyen-Orient très complexes.
- 18. Les médias internationaux font état de problèmes dans les installations nucléaires israéliennes, notamment concernant le filtrage des effluents radioactifs, dont la fuite pourrait polluer les régions et les pays limitrophes. Cela présente un réel danger, et la communauté internationale devrait faire pression sur Israël pour qu'il place toutes ses installations sous les garanties de l'AIEA.

0158730f.doc 3

- 19. En ce qui concerne la coopération avec le système des Nations Unies, un séminaire de neuf jours en langue arabe s'est déroulé l'année passée à Damas. De telles manifestations facilitent le renforcement des mesures de prévention.
- 20. La République arabe syrienne appelle l'élimination totale des arsenaux nucléaires, ce qui permettrait de réduire le risque de la radioexposition au minimum. La sous-estimation des effets des rayonnements ionisants constitue un danger pour tous, et il faut trouver des solutions qui débarrasseront l'humanité de ce danger mortel. Cela est possible uniquement si la communauté internationale fait preuve de bonne volonté, de détermination et de sincérité.
- 21. **M.** Chaudhry (Pakistan) remercie le Président du Comité scientifique pour son rapport et fait remarquer que les rapports de ce dernier jouissent d'une estime générale et servent à établir des normes scientifiques.
- 22. Le Pakistan se félicite du rapport du Comité scientifique pour 2001, consacré aux effets héréditaires de la radioexposition. Sa conclusion selon laquelle les rayonnements ionisants ne provoquent pas de mutations héréditaires chez l'homme sont tout à fait convaincants. Toutefois, étant donné l'évolution de la biologie moléculaire et des autres sciences, il serait raisonnable de revenir ultérieurement sur l'examen de cette question, afin de faire de la lumière sur certains aspects encore peu clairs.
- 23. Par ailleurs, le Pakistan se réjouit du programme de travail adopté par le Comité en avril 2001 et note son intention de poursuivre l'examen des conséquences de l'accident de Tchernobyl pour la santé des personnes et l'instauration d'une coopération étroite avec les scientifiques des États Membres touchés par cette catastrophe.
- 24. Le Pakistan continuera d'appuyer le Comité scientifique de toute les façons possibles en vue d'atteindre l'objectif commun de la communauté internationale, qui est de réduire au minimum les effets des rayonnements ionisants sur l'homme et sur l'environnement.
- 25. **M. Suanez** (Cuba) dit que depuis de nombreuses années, le Comité scientifique fournit aux États Membres des informations précieuses sur les sources de rayonnements ionisants et sur leurs effets sur l'homme et l'environnement.

- 26. Grâce au niveau scientifique élevé des rapports du Comité, ces derniers sont devenus des documents de référence pour l'adoption de normes nationales et internationales concernant la protection des populations contre les effets des rayonnements.
- 27. La délégation cubaine attache une grande importance aux travaux du Comité scientifique en tant que source d'informations spécialisées, objectives et équilibrées en la matière.
- 28. Pour la première fois, on examine à fond dans le rapport du Comité la question des risques héréditaires de la radioexposition, c'est-à-dire des maladies causées par des facteurs héréditaires et l'influence de l'environnement.
- 29. La délégation cubaine juge indispensable de souligner l'importance qu'il y a à renforcer la coopération entre les différents organismes et institutions du système des Nations Unies, dont l'Organisation mondiale de la santé, l'AIEA et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.
- 30. Seule une coopération internationale totale permettra d'écarter le danger potentiel de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.
- 31. **M. Ouattara** (Burkina Faso) se félicite de voir inscrite à l'ordre du jour la question des effets des rayonnements ionisants. À cet égard, sa délégation rend hommage au Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants pour le rapport qu'il a présenté en 2001 et la publication de l'annexe scientifique sur les effets héréditaires de la radioexposition, qui sera un précieux outil pour la communauté scientifique et pour toute la population mondiale.
- 32. Le Burkina Faso attache beaucoup d'importance aux travaux du Comité scientifique, qui a joué un rôle l'établissement important dans de internationales pour la protection des populations contre les effets nocifs des rayonnements ionisants. La délégation de l'orateur félicite l'Ukraine pour la fermeture définitive de la centrale de Tchernobyl. Prônant l'arrêt des essais nucléaires, le Burkina Faso réitère le voeu de voir, dans le nouveau millénaire, l'énergie nucléaire mise au service exclusif du développement et du progrès social. Tout en se félicitant de l'étroite coopération que le Comité différentes organisations entretient avec internationales, régionales et sous-régionales, il

4 0158730f.doc

voudrait encourager une coopération plus étroite entre celui-là et les gouvernements.

- 33. La délégation de l'orateur appelle l'attention sur le nouveau programme de travail, dont les points saillants concernent la collecte de nouvelles données sur la radioexposition imputable à des sources nouvelles, artificielles et professionnelles, l'élargissement de la portée de l'évaluation des expositions médicales, l'évaluation détaillée du radon dans les foyers et au lieu de travail. En conclusion, elle réitère sa confiance au Comité scientifique et souligne l'importance de son autonomie et de son indépendance.
- 34. **Le Président** annonce que Chypre, le Kazakhstan, le Pakistan et Saint-Marin se sont joints aux auteurs du projet de résolution A/C.4/56/L.5.
- 35. M. Blazey (Australie), M. Popov (Bélarus), Mme Loemban Tobing-Klein (Surinam) et M. Datsenko (Ukraine) disent que leurs délégations se portent également coauteurs de ce projet de résolution.
- 36. **Le Président**, notant que ce projet de résolution ne devrait pas avoir d'incidences sur le budget-programme, dit qu'en l'absence d'objections, il considérera que la Commission souhaite l'adopter sans vote.
- 37. Il en est ainsi décidé.
- 38. M. Benzioni (Israël), parlant dans l'exercice du droit de réponse face aux préoccupations exprimées par des représentants de pays voisins, les assure que dans ses activités. Israël place toujours le respect des normes de sécurité au-dessus de tout, notamment en ce qui concerne ses réacteurs nucléaires. Des organismes tant intérieurs qu'extérieurs, des agences indépendantes, des organismes gouvernementaux et des commissions parlementaires veillent au respect des sévères exigences en matière de sécurité. L'examen des autres questions évoquées incombe à la Première Commission.
- 39. M. Haggag (Égypte), se félicitant de la déclaration israélienne selon laquelle les installations nucléaires sont soumises à un régime sévère de garanties intérieures, dit que l'Égypte s'inquiète avant tout du fait que ces installations ne font pas l'objet d'inspections internationales et qu'elles ne sont pas placées sous les garanties de l'AIEA.
- 40. Reconnaissant qu'il ne faut pas empiéter sur les compétences de la Première Commission, l'orateur

invite instamment Israël à examiner attentivement les résolutions de la Première Commission, de la Conférence générale de l'AIEA et de la Conférence des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2000 et d'appliquer les décisions qui y figurent, adoptées par consensus.

La séance est levée à 11 heures.

0158730f.doc 5